

ABONNEMENT.

ABONNEMENT :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Où s'abonner :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et MULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

(En s'abonner) :

A PARIS, chez M. HAYAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 Décembre 1880.

Bulletin politique.

Le gouvernement est ouvertement en guerre — il n'y a pas d'autre expression plus exacte — avec le clergé et avec la magistrature. C'est plus que de l'hostilité, c'est bien réellement la guerre. Cette guerre, dont tous les esprits sensés redoutent les conséquences, c'est lui qui l'a voulue ; c'est lui qui l'a déclarée. Pourquoi ? C'est ce qui est impossible à démêler.

Un mot excessif a été proféré un jour par M. A. Peyrat : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Ce mot a été imprudemment relevé par la main athlétique d'un puissant jouteur tribunitien et lancé avec violence dans le camp des adversaires de la République, où il a éclaté avec un fracas terrible, inouï, inoubliable. Il semble que la guerre au catholicisme, dans laquelle se sont engagés les hommes du gouvernement, soit la conséquence fatale, mais un peu puérile, de ce pétard déjà ancien.

De cette guerre au catholicisme a dérivé la guerre à la magistrature et aussi la guerre plus contenue, mais non moins redoutable, qui existe à l'état plus ou moins latent entre le gouvernement et une partie de l'armée. L'Université, elle aussi, est sur le pied du casus belli vis-à-vis d'une fraction notable de l'esprit public ; et il n'y a pas jusqu'au mouvement « anti-sémitique » qui fermentent en Allemagne, dont les prolégomènes ne se manifestent chez nous — toujours en vertu de l'axiome malfaisant de M. Peyrat répercuté par M. Gambetta.

Un journal, dont la sincérité de républicanisme ne saurait être suspectée de personne, la Liberté, un journal qui n'aime pas la République égoïstement ni platoniquement, mais qui s'efforce de lui indiquer les

voies d'un socialisme fécond et pratique, pense qu'il n'est que temps pour le gouvernement de s'arrêter dans la voie « dangereuse » où il s'est engagé. Dans cette voie il se heurte chaque jour à des obstacles, à des résistances « qui peuvent avoir des périls dont il ne semble pas même se douter ».

« S'il persiste, dit la Liberté, on n'a pas besoin d'être grand prophète pour lui prédire que la campagne des décrets lui sera fatale. Tous les jours il subit, devant la justice du pays, des échecs qui prennent de plus en plus un caractère d'extrême gravité. Malgré les décisions réitérées du tribunal des conflits, les tribunaux continuent à affirmer leur compétence et à revendiquer le jugement des procès soulevés par l'expulsion des congrégations religieuses, et ils le font en des termes où l'indépendance de la magistrature est si fièrement proclamée que l'opinion publique finit par être vivement impressionnée de cette protestation générale. »

Que fallait-il donc faire ? demande le journal républicain que nous citons. Et il répond très-sensément que, ayant commis la faute des décrets, il fallait laisser passer l'inévitable émotion que cet acte violent devait provoquer ; il fallait laisser s'apaiser peu à peu les passions surexcitées ; il fallait surtout tolérer les intempérances mêmes de langage et les protestations qui en étaient la conséquence naturelle.

Le gouvernement le devait d'autant plus, ajouterons-nous, qu'il professe et pratique une plus grande indulgence, une véritable connivence à l'égard des insulteurs du clergé, de la magistrature et de l'armée !

« Au lieu de cela, dit en finissant la Liberté, le gouvernement s'irrite, s'exalte lui-même et envenime de plus en plus ce douloureux conflit. Mauvais système, mauvaise politique, mauvaise voie où les grands dangers ne sont pas pour ceux que l'on veut frapper. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce langage d'un loyal ami de la République. Mais la République et son gouvernement font deux. Et ce n'est pas pour ce dernier que

Boileau semble avoir écrit son célèbre aporisme : « Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue ! »

CYNIQUES AVEUX.

Nous avons dit ce que signifie la loi votée contre la magistrature par la Chambre des députés ; mais rien ne vaut à nos yeux les réflexions de la République française, journal officiel de M. Gambetta.

Lisez plutôt :

« On dit, — et nous le croyons sans peine, — que le Sénat n'aborde point avec enthousiasme cette loi, évidemment provisoire, qui, dans la principale de ses dispositions, la suspension de l'inamovibilité à l'article 8, a tout à fait le caractère d'un expédient politique. »

Après cet aveu cynique, le journal de M. Gambetta en fait un second : c'est qu'en dehors de la question politique la Chambre actuelle est incapable d'entreprendre une réforme utile et raisonnable de nos institutions judiciaires :

« La Chambre des députés actuelle ne peut se mettre à une œuvre pareille, pour bien des raisons, dont le manque de temps est la plus incontestable, mais non peut-être la plus sérieuse. Tout au plus est-il permis d'espérer que la Chambre qui suivra sera propre à un labeur d'une telle importance. Jusqu'ici du moins nous n'apercevons guère le grand juriconsulte dont le génie pourrait prendre l'initiative de cette réforme et dont l'autorité pourrait la diriger à travers tous les écueils des discussions parlementaires. »

Troisième aveu, à propos des répugnances du Sénat :

« Repousser le projet de la Chambre parce qu'il est incomplet, inconséquent même, si l'on veut, cela se justifierait peut-être bien au point de vue de la logique et devant une académie de juriconsultes, mais une assemblée politique ne saurait y songer un seul instant. »

Nous n'avons pas besoin de ces explications par trop éhontées ; nous avons déjà démontré que le gouvernement n'a qu'un seul but :

Par la suspension de l'inamovibilité, arriver à se débarrasser de tous les magistrats dont l'indépendance le gêne et le contrarie.

Mais il nous plaît de lire dans la République française, ce journal qui pourrait prendre comme sous titre « le comble de l'opportunisme », que la suspension de l'inamovibilité n'est qu'un expédient politique ;

Que le Sénat aurait quelque raison de repousser ledit expédient ;

Que la Chambre actuelle est impropre aux études sérieuses et n'est bonne que pour les œuvres de parti ;

Enfin que, relativement au projet de loi contre la magistrature, la logique n'a rien à voir, et que la raison d'Etat, c'est-à-dire le triomphe de la coterie gambettiste, est tout.

Nous finirons par constater que les conventionnels valaient mieux, au fond, que les opportunistes.

Chronique générale.

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi, voté par la Chambre, pour la réforme judiciaire, a été nommée dans les bureaux.

Elle est composée de :

MM. d'Audiffret-Pasquier, Besnard, Bertauld, Tenaille-Saligny, Béranger, Malleville, Brunet, Jules Simon, Delsol.

Six commissaires sont opposés au projet ; trois sont favorables.

Il est donc permis de prévoir que, le rapport de la commission condamnant le projet voté par la Chambre, le Sénat ne votera point la suspension de l'inamovibilité.

Conséquence : Prochaine crise ministérielle.

Hier, cette commission a nommé :

Président : M. Jules Simon, par cinq voix contre trois données à M. d'Audiffret-Pasquier.

— Enfin, le feu n'eût-il épargné son ravissant visage, son incomparable beauté, tout ce qui faisait d'elle une créature céleste, Jeanne ne saurait faire un pas vers celui qui l'adore et qu'elle aimait ? Inerte et brisée, elle est là sur son lit de torture, n'en pouvant descendre ?...

— C'est la vérité, monsieur.

— La vérité ! répéta le baron dont les lèvres blêmes laissaient échapper la plus acerbe ironie.

Miss Lucy se sentit comme écrasée sous l'expression de ce doute.

Dans le court silence qui se fit, on entendait les battements des deux cœurs.

— C'est bien, reprit M. de Radowitz en se levant.

Puis, avec une lenteur froide qui commandait une réponse réfléchie et définitive, il ajouta :

— C'est le dernier mot de M^{lle} de Valbret que vous m'apportez ?...

Il y avait, cette fois, quelque chose de solennel dans la manière dont il accentuait cette question.

Miss Lucy se redressa sous cette parole de glace, tout son être tressaillit. Elle rassembla ce qui lui restait de forces pour former un entretien qu'elle était impuissante à soutenir plus longtemps.

— Monsieur, répondit-elle en fondant en larmes, M^{lle} Jeanne est morte pour le monde ! Comme à tous ceux qu'elle va quitter, elle vous fait ses adieux.

Puis la pauvre jeune fille s'affaissa de nouveau,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEANNE DE VALBRET

(Suite et fin.)

Il avait au moins cent pas à franchir jusqu'au perron du château.

Comme il ne reparait pas assez vite au gré de l'impatience du baron, celui-ci s'engagea dans l'allée, qu'il lui avait vu prendre.

Au moment où il se disposait à franchir l'escalier du perron, et alors que son regard pouvait embrasser toute la façade du manoir, il crut voir deux femmes se retirer vivement d'une fenêtre du rez-de-chaussée, où la curiosité pouvait les avoir appelées, et disparaître précipitamment derrière le rideau qu'elles avaient soulevé.

— Point de doute, murmura-t-il, c'est Jeanne, c'est miss Lucy... Mais alors Jeanne n'est pas impotente, comme me l'ont annoncé les journaux. Cette laideur même dont ils ont entretenu le public serait-elle, suivant mes pressentiments, également un mensonge ?...

Il escalada le perron et s'introduisit jusque dans le vestibule.

En ce moment le concierge sortait d'un salon, de celui-là même qui correspondait à la fenêtre où M. de Radowitz avait vu les deux femmes.

— Ah ! monsieur l'officier, dit-il en se composant une des physionomies les plus attristées, je n'avais que trop raison, Mademoiselle est moins que jamais en état de recevoir n'importe qui... La fièvre l'a reprise, et je ne vous assurerai pas que miss Lucy a pu se faire comprendre en lui disant votre nom.

Le baron dévorait de son regard interrogateur le visage du domestique qui se détournait instinctivement pour échapper à cette investigation.

— Cet homme ment, dit entre ses dents M. de Radowitz.

Et, dirigeant ses yeux étincelants sur la porte du salon, il ajouta :

— Et le mensonge vient de là !...

Puis il baissa la tête, cacha son front dans ses deux mains et se prit à réfléchir.

— Ah ! murmura-t-il après une seconde de cet abattement, j'avais deviné juste... C'est en vain que je voudrais me dissimuler toute l'horreur de ma situation... On me chasse...

Et ce dernier mot tomba de ses lèvres comme une lamentation arrachée par le plus sombre désespoir.

Il resta quelques moments atterré, immobile, les traits violemment contractés, l'œil atone.

Enfin, se retournant vers le concierge dont les tranches redoublaient :

— Va, lui dit-il d'un ton saccadé et impératif, avertir miss Lucy que je désire la voir.

XV

Le serviteur n'eut garde d'hésiter ; il s'empressa d'aller porter l'ordre de M. de Radowitz.

Il reparut bientôt, ouvrit en face du salon la porte d'un cabinet et fit entrer le baron ; au même instant il annonça miss Lucy.

La pauvre enfant, tremblante comme un criminel devant son juge, s'attendait à un long et pénible interrogatoire.

Elle ne fut pas médiocrement surprise, lorsque M. de Radowitz lui dit d'une voix sèche, comme quelqu'un qui a hâte d'en finir :

— Miss Lucy, notre entrevue sera courte...

Veillez me répondre à cette première question : Ce que vous m'avez écrit, ce qu'ont écrit les journaux que vous avez pris soin de m'adresser, est-ce la vérité ?

— C'est la vérité, monsieur, soupira miss Lucy, dont la voix étranglée par l'émotion sortait difficilement de sa poitrine.

— Ainsi donc, Jeanne a été brûlée, défigurée ?

— Oui, monsieur.

— Mutulée... paralysée.

— Oui.

Secrétaire : M. Dolsol, par cinq voix contre trois données à M. Tenaille-Saligny.

Chaque commissaire a ensuite rendu compte par ordre de bureaux des discussions qui ont eu lieu dans chaque bureau.

La commission relative au droit d'association s'est réunie avant-hier sous la présidence de M. Dufaure.

La discussion s'est engagée entre MM. Bertaud, Jules Simon, Paris et Brunet, sur les capacités des associations.

On a discuté tous les genres de propriété qu'elles pouvaient acquérir : propriétés immobilières et mobilières, valeurs nominatives, valeurs au porteur, etc.

On a résolu de limiter autant que possible la faculté d'acquiescer par les associations. Mais aucune décision n'a été prise.

On lit dans le Temps :

« Le gouvernement, conformément au vœu de la commission de la presse, demandera à la Chambre de mettre à son ordre du jour la discussion de la loi sur la presse immédiatement après celle de la loi sur l'enseignement primaire. »

On sait que le conseil municipal de Paris a approuvé la proposition de plusieurs de ses membres demandant le retrait de la loi du 24 juillet 1873, qui a déclaré d'utilité publique la construction de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. M. Ferdinand Riant a voulu faire entendre au conseil municipal une protestation contre cet acte d'intolérance. La majorité a refusé de l'écouter. Voici la protestation de M. Riant :

« Le procès-verbal de la dernière séance contient l'approbation, par le conseil, de la proposition d'un de nos collègues demandant le retrait de la loi du 24 juillet 1873, qui a déclaré d'utilité publique la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. Retenu chez moi par un deuil de famille, je n'assistais pas à la séance et je n'ai pu joindre ma protestation à celles de mes collègues Binder et Marius Martin. Je viens vous demander, messieurs, de la recevoir aujourd'hui. Depuis un certain temps déjà, les journaux de la franc-maçonnerie nous menaçaient de cette résolution, décrétée dans les loges dont vous n'êtes que les agents passifs. Si nous sommes douloureusement émus, nous ne sommes donc pas surpris. La pensée qui a présidé à la construction de l'église du Sacré-Cœur est une pensée toute française, conçue en décembre 1870, alors que la France était foulée aux pieds par les soldats allemands. En 1873, l'Assemblée nationale a ratifié ce vœu, fait dans nos jours de désastres, par des cœurs catholiques et français, demandant à Dieu le relèvement de la patrie.

« Une loi a permis d'élever le monument auquel on travaille, en ce moment même, avec la plus grande activité.

« Malgré des difficultés naturelles sans

nombre, l'Œuvre marche, et dans quelques années, la basilique de Montmartre recevra de nombreux pèlerins et des visiteurs des cinq parties du monde.

« Toutes les classes de la société se sont associées au Vœu national : 3,070,000 souscripteurs ont donné avec leur argent leur concours à l'érection de la basilique, et l'on peut dire que les assises du nouveau temple ont pour bases les oboles des ouvriers et des ouvrières de la France entière.

« Est-ce donc au nom de la liberté que vous prétendez arrêter cet élan de la foi? Mieux que tous les discours, il prouve combien la France est encore dévouée à la religion catholique.

« L'adoption de cette proposition est une marche en avant dans la guerre que vous faites à la religion; mais cette guerre a toujours été fatale à ceux qui l'ont essayée. Relisez l'histoire de la première Révolution : vous marchez dans sa voie, vous finirez comme elle; et sur les ruines que vous aurez laissées derrière vous, l'Œuvre du Sacré-Cœur s'achèvera.

« S'il vous est permis d'y apporter quelque entrave, ce ne sera que pour un moment. La France vous montrera bien vite qu'elle est décidée à accomplir son vœu.

« Nous sommes tranquilles : le choc qui vous anéantira ne viendra pas de nous, mais de vous-mêmes.

« Nous, nous prions et nous ferons notre devoir : Dieu fera le reste et la France sera sauvée.

« En attendant, je dépose ma protestation et j'espère que les Chambres ne ratifieront pas la proposition de M. Lafont. Elles laisseront debout la loi du 25 juillet 1873, et les nombreux ouvriers de la basilique continueront d'y travailler en paix. »

Nous lisons dans le Gaulois :

« Les républicains sous Louis-Philippe et les libéraux sous Napoléon III ont beaucoup crié contre les cabinets noirs chargés de surveiller les correspondances des citoyens.

« En supposant que ces cabinets noirs aient existé autant qu'on le prétendait, ils se bornaient à Paris. Sous le gouvernement dont nous jouissons, les cabinets noirs ont tout l'air d'exister... et de florir tout particulièrement en province.

« Nous venons de recevoir la visite de M. le baron de Vaux-Tassillon, qui a été tout récemment la victime de cette institution opportuniste. Le principal banquier de Limours, M. Coll, a écrit et adressé à M. le baron de Vaux une lettre qui est arrivée entourée d'une ficelle, avec le cachet de la poste, et portant cette suscription : *Enveloppe parvenue tranchée sur les bords.*

« M. Coll est connu comme partageant plutôt les idées de M. de Vaux que celles de MM. Constans ou Cocher. L'administration avait donc quelque intérêt à surveiller sa correspondance. L'acte inqualifiable dont MM. Coll et de Vaux ont été victimes émane-t-il d'un cabinet noir?...

« Tout semblerait l'indiquer. »

Le général de Reffye, qui vient de mourir, était un des officiers les plus distingués de l'armée.

Né en 1824, M. Verchère de Reffye (Jean-Baptiste-Auguste) fut successivement élève de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz. Il entra dans l'artillerie. Il était chef d'escadron lorsque, sous l'Empire, il créa un type de canon de 7 et inventa un nouvel engin d'artillerie, la mitrailleuse. Au début de la guerre de 1870-71, M. de Reffye, devenu lieutenant-colonel, fut envoyé à Tarbes pour y organiser une fondrie de canons se chargeant par la culasse. Laisant à Paris ses premières pièces et les instructions nécessaires pour en établir de nouvelles, il permit ainsi à la défense de se créer une artillerie de plus de mille bouches à feu.

M. de Reffye avait à peine cinquante-neuf ans; mais sa constitution, prématurément usée par les fatigues de sa carrière et les études, avait reçu le dernier coup, il y a quinze mois environ, d'une chute de cheval, à Tarbes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 décembre.

La Bourse a une allure qui est en même temps modérée et ferme. Les progrès sont lents, mais on les conserve dès qu'ils ont été réalisés. C'est ainsi que notre 5 0/0, définitivement établi au-dessus de 119, fait 119.15 et 119.20. Le Florin d'Autriche est à 75 cours rond, le Florin Hongrois à 96.25 et l'Italien à 38.10.

Le Russe 1877 est seul un peu faible au-dessous de 97. Il faut noter parallèlement une réaction sur le 5 0/0 turc qui fléchit à 12.55.

L'action de la Banque de France se maintient à 37.90. L'action du Crédit foncier est en mouvement continu de reprise très-près de 1,400 à 1,398.75; on est parti aujourd'hui de 1,390. Il y a de nombreuses demandes d'obligations communales et foncières 1879 et 1880 aux guichets soit de l'institution à Paris, soit des trésoriers-payeurs généraux en province.

La Banque Parisienne fait 1,148.75. Nous retrouvons le Comptoir d'Escompte à 980, le Crédit lyonnais à 972.50, avec un mouvement d'affaires satisfaisant; l'Union générale à 910 après 905.

Le Crédit industriel fait 735. La Banque franco-égyptienne s'inscrit en reprise à 715. On se demande si ce mouvement peut être durable. La Société de dépôts et de comptes courants garde sa fermeté habituelle à 708.75 et 710.

Le Crédit mobilier français se traite à 675. Les cours se sont légèrement améliorés aujourd'hui. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est, au contraire, plus lourde à son cours d'hier, 665. Il y a des ventes sur la Banque nationale à 650. Toute perspective de hausse semble avoir disparu sur cette valeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il n'est question en ce moment à Saumur, on le conçoit, que du grand Concert populaire donné demain soir au Théâtre par l'Association artistique d'Angers. Jamais, à vrai dire, semblable occasion ne s'était offerte au public de notre ville de posséder pendant quelques heures l'orchestre renommé que tant de cités importantes doivent envier au chef-lieu de Maine-et-Loire. Aussi croyons-nous que les cinquante musiciens d'élite exécuteront leurs divers morceaux

devant une foule d'auditeurs appartenant à toutes les classes de la population. Ce sera faire honneur aux artistes qui viennent nous visiter et prouver en même temps que la bonne musique, celle des grands maîtres, trouve chez nous de nombreux admirateurs.

Le programme de la soirée de demain, nous l'avons dit, est fort bien conçu et de façon à charmer l'oreille. Il est composé de dix grands morceaux, ce qui fait à peu près la valeur de deux matinées musicales à Angers.

La première partie commencera par l'ouverture d'Obéron, de Weber, la plus complète des œuvres de ce genre, et que les âmes sensibles aux mélodies de la nature ne se lassent jamais d'entendre. Nous n'avons point à faire l'éloge de l'ouverture de Guillaume Tell, placée en tête de la seconde partie : qui n'a applaudi, en effet, cette page sublime de l'immortel Rossini?

L'entracte de la Colombe est une phrase délicieuse chantée par tous les premiers violons, dans ce style élevé dont Gounod a le secret. A ce sujet, rappelons que l'illustre auteur de Faust est président d'honneur de l'Association artistique d'Angers.

Nous ne parlerons pas de la grande fantaisie de Marie Stuart, pour flûte, avec accompagnement d'orchestre, ni de celle pour violon, intitulée : Souvenir de Spa. Laissons en la surprise à ceux qui ne connaissent point encore ces pages magistrales, si supérieurement interprétées par l'Association angevine. Dans cette magnifique fête musicale, nous entendrons encore : la suite d'orchestre de Sylvia (ballet), de Léo Delibes, l'auteur de Jean de Nivelle; les Danses hongroises, de Brahms; puis les Erinnyes (extraits), de Massenet, membre de l'Institut, dont le nom est aujourd'hui célèbre. Rien de plus joli, de plus délicat, de plus tendre que ces fragments; rien de plus neuf que cette mélodie originale, orchestrée avec de si charmants détails.

La Danse macabre, de Saint-Saëns, sera aussi l'un des succès du concert. C'est un chef-d'œuvre d'originalité saisissante, dans lequel le jeune maître de l'école française actuelle a prodigué des effets de sonorité et des broderies d'orchestration dont il est impossible de se faire une idée.

Tout le monde voudra entendre la Symphonie en ut mineur de Beethoven, cette sublime inspiration d'un grand génie. On sort réellement émerveillé de l'exécution de ce splendide morceau. Quelques personnes semblent regretter de ne pas voir figurer au programme la Symphonie pastorale, de Beethoven, création ravissante de jeunesse, de pureté, de fraîcheur, où la musique pittoresque a été portée à son plus haut degré de perfection. Ces personnes connaissent-elles la Symphonie en ut mineur? Il est permis d'en douter. Eh bien, voici ce que nous pouvons raconter à cette occasion :

Il y a quelques années, à la suite de l'exécution, aux Concerts Pasdeloup, de la symphonie de M. Rubenstein, l'Octave, un musicien très-distingué, en même temps que critique spirituel, nous donnait à peu près son opinion en ces termes : — Ce qui manque à

comme épuisée par l'effort qu'elle s'était imposé.

— Alors, adieu pour adieu! s'écria M. de Radowitz d'une voix éclatante qui alla vibrer par tous les appartements. Voici les miens!...

En même temps il s'élança d'un bond dans le vestibule.

Un coup de feu retentit, et le bruit sourd d'un corps qui tombe se fit entendre sur le tapis.

Deux cris déchirants, pleins d'angoisse et de désespoir, y répondirent...

Jeanne et Lucy, remplies de terreur, affolées, se précipitèrent, chacune de son côté, aux portes du salon et du cabinet.

Spectacle épouvantable!...

Un cadavre gisait entre elles deux.

Jeanne, muette, les yeux hagards, les traits livides, regarda un instant son fiancé étendu à ses pieds, inerte et sanglant. Puis elle tomba à la renverse, en laissant échapper un son rauque, inarticulé, comme un râle de mourant.

Miss Lucy continua à jeter des cris perçants et appela du secours.

XVI

Tous les gens du château accoururent. Au même moment se présenta le compagnon de M. de Radowitz.

Au signal convenu, il avait ouvert la lettre. Voici les seuls mots qu'elle contenait :

« Venez. Vous me trouverez mort. Emportez mon corps et ramenez-le au camp le plus discrètement possible... Pour l'honneur de ma mémoire de soldat, faites en sorte que personne ne croie à un suicide : par ma conduite, depuis l'ouverture de la campagne, je dois avoir mérité mieux... Ami, je vous demande pardon de vous imposer un aussi pénible devoir. »

L'officier, les yeux voilés par les larmes, gémissant sur le sort de son jeune compagnon d'armes, eut le courage, guidé par un rayon d'espoir, d'examiner la blessure.

Mais la balle avait frappé en plein cœur.

— C'est bien fini! dit-il avec un sanglot.

Et, aidé du cocher qui les avait amenés, il alla déposer le cadavre dans la voiture; il s'assit à ses côtés et le funèbre équipage disparut.

Le dernier vœu de M. de Radowitz a été réalisé. On peut lire son nom parmi ceux des officiers prussiens tués aux combats de Monnaie et de Notre-Dame-d'Oé.

Jeanne fut plus d'un an à recouvrer la raison. Mais si le premier effet de la plus terrible des crises a pu céder à la science, à la jeunesse, aux soins touchants d'une amie dévouée comme miss Lucy, il n'en est pas moins vrai qu'un germe de mort s'est introduit dans son organisme.

Elle se trouvait l'hiver dernier à Nice où, appuyée sur le bras de sa fidèle compagne, elle traînait péniblement, sur la promenade, un corps frêle, amaigri, chancelant.

Elle attendait chaque jour la mort.

Elle s'était fait une loi du silence. Quand elle le rompait, c'était pour adresser à miss Lucy une question, toujours la même :

— N'est-ce pas, disait-elle avec un ineffable sourire et de sa voix éteinte, n'est-ce pas que j'ai bien fait mon devoir ?

THÉOPHILE DENIS.

FIN.

Théâtre de Saumur.

Vendredi 10 décembre 1880, à huit heures précises.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

GRAND CONCERT POPULAIRE

Orchestre de 50 musiciens.

1^{re} PARTIE.

1. Ouverture d'OBÉRON. — Weber.

2. SYMPHONIE en ut mineur (5). — Beethoven. I Allegro. — II Andante. — III Scherzo et final.
3. Grande fantaisie sur MARIE STUART, pour flûte, avec accompagnement d'orchestre. — Pratten. — Exécutée par M. Molé fils.
4. DANSE MACABRE. — Saint-Saëns. Le solo de violon par M. Cattermole.
5. LES ERINNYES (extraits). — Massenet. I La Troyenne regrettant sa patrie. Hautbois : M. Guidé G. — Clarinette : M. Molé père. — Violoncelle : M. Stingers. II Danse des Saturnales.

2^e PARTIE.

1. Ouverture de GUILLAUME TELL. — Rossini. Violoncelle : M. Martel. — Flûte : M. Molé fils. — Cor anglais : M. Guidé G.
2. SOUVENIR DE SPA, grande fantaisie pour violon, avec accompagnement d'orchestre. — Léonard. — Exécutée par M. Guidé (Arthur).
3. Entr'acte de LA COLOMBE. — Gounod.
4. DANSES HONGROISES, orchestrées par Parlow. — Brahms.
5. SYLVIA, suite d'orchestre (ballet). — Léo Delibes. I Prélude (les Chasseresses). — II Intermezzo et valse lente. — III Pizzicati. — IV Cortège de Bacchus.

L'orchestre sera dirigé par M. GUSTAVE LELONG. Le bureau de location est ouvert chez M. Courant.

l'ouvrage du maître viennois, c'est l'éclair de la passion. Les sentiments y sont d'une élévation grandiose, mais ils ne vont pas jusqu'à la passion. Les grands spectacles de la nature ne la comportent pas; aussi n'ont-ils que rarement inspiré les maîtres classiques. C'est le cœur qui est encore la source toujours nouvelle, toujours fraîche, de l'inspiration musicale; c'est le cœur qu'il faut écouter. La conception musicale la plus grandiose ne vaut pas un cri arraché au cœur par la douleur ou la joie. Je place les sanglots de la Symphonie en *ut mineur*, de Beethoven, bien au-dessus des contemplations de la *Pastorale*. Une effusion religieuse, un chant d'amour ou de désespoir, nous paraissent plus propres à éveiller la muse que le grandiose spectacle de l'Océan.

Tribunal de commerce de Saumur, et Chambre de commerce d'Angers, — Renouvellement partiel de 1880.

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 1880, les électeurs au tribunal de commerce de Saumur ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante et composée de :

- MM. THOREAU, Ernest, président, non rééligible.
- LEMOINE, Eugène, non rééligible.
- DE NEUVILLE, Jules-Benjamin, juge non rééligible.
- COTTANCEAU, Zacharie, juge suppléant, rééligible.
- BORET, Victor, juge suppléant, rééligible.

Par un deuxième arrêté en date du 1^{er} décembre 1880, les électeurs à la Chambre de commerce d'Angers ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante composée de :

- MM. BESNARD, filateur (décédé).
- MARCHETEAU.
- THOREAU.

Les électeurs auront à pourvoir à la même date et par deux scrutins distincts au remplacement de :

- MM. DOUË (2^e série), décédé.
- Camille RICHARD (3^e série), décédé.

Par un troisième arrêté en date du 1^{er} décembre 1880, les électeurs à la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante et composée de :

- MM. CHARBONNEAU, Constant.
- REGNARD, Prosper.
- LOISELEUR, Eugène.
- RATIER, Emile.

Les électeurs auront à pourvoir en outre au remplacement de M. Mulot, Jules, membre de la troisième série, décédé.

Le service d'hiver du chemin de fer d'Orléans doit s'ouvrir le 3 janvier prochain. D'importantes modifications semblent devoir être apportées dans la marche des trains. Lorsque le moment sera venu, nous ferons à notre tableau des trains les changements qui auront pu se produire.

LA FERMETURE DE LA CHASSE.

On se préoccupe, dès à présent, au ministère de l'intérieur, de la prochaine fermeture de la chasse.

Un certain nombre de conseils généraux avaient demandé que la chasse soit fermée le 15 décembre.

Dans plusieurs régions, les préfets proposent diverses dates du mois de janvier.

Pour notre département, en particulier, il n'y a rien de décidé; toutefois les chasseurs qui ont le désir de jouir de leur permis de chasse feront bien de profiter des beaux jours que nous donne le mois de décembre.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a fait paraître l'ordre du jour suivant :

« Le directeur porte à la connaissance du personnel que, par suite d'un accord entre les six grandes Compagnies, les employés de chaque réseau seront désormais admis à voyager sur les cinq autres réseaux au quart du prix ordinaire, et leurs familles à demi-tarif.

» Les parents admis à bénéficier de cette dernière disposition sont, en ce qui concerne la Compagnie d'Orléans, les femmes et les

enfants mineurs, pères et mères des employés vivant avec eux à leur charge. »

On annonce que, dès les premiers jours de l'année prochaine, la Banque de France remettra en circulation les billets de 25 fr. qu'elle a fait rentrer dans ses caisses il y a environ quatre ans.

Cette mesure serait prise à la demande de nombre de commerçants, qui ne trouvent plus, dans la nature et la quantité de papier-monnaie existant, les commodités indispensables à leurs transactions.

La pénurie d'argent qui se fit sentir après la guerre et dura jusqu'en 1874, se renouvelle aujourd'hui en sens inverse. Depuis quelque temps, ce n'est pas sans quelques difficultés que l'on parvient à se procurer du papier, et le billet de banque de 100 fr. commence à devenir chose rare.

On sait que les coupures de monnaie-papier d'une valeur inférieure à 100 fr. n'ont pas été, à proprement parler, retirées de la circulation, sauf les petites coupures de 5 fr. créées à l'époque de la guerre, et qui n'ont plus aujourd'hui de cours légal; les autres billets, c'est-à-dire ceux de 20 francs et ceux de 25 francs, sans avoir été retirés de la circulation en vertu d'une loi, n'en ont pas moins disparu pour le public, la Banque de France les ayant fait rentrer dans ses caisses, comme nous le disons plus haut.

Ce sont ces billets qu'il est question de remettre en circulation pour les besoins du commerce; seulement, la Banque ne livrera que des coupures de 25 francs, et ces billets, d'un nouveau modèle et fabriqués par un procédé perfectionné, défieront toute tentative de falsification.

LE NOUVEL ÉVÊQUE DE POITIERS.

Nous avons annoncé la nomination de M. Bellot des Minières à l'évêché de Poitiers. Le *Journal de Bordeaux* nous fait connaître en ces termes le nouvel évêque appelé à prendre la succession du cardinal Pie :

« La nomination de M. le vicaire général Bellot des Minières à l'évêché de Poitiers est un fait accompli. Nous sommes heureux d'annoncer la bonne nouvelle.

» M. l'abbé Bellot des Minières a le caractère droit et le cœur haut placé. La charité est à ses yeux la féconde mission de l'apostolat, la charité prise dans le sens le plus élevé du mot. C'est la grande morale de l'Évangile.

» Il considère que la politique, qui a toujours divisé les hommes, ne doit pas trouver accès dans la chaire de vérité.

» Le nouvel évêque de Poitiers apportera dans son diocèse l'esprit de paix et cette douce mansuétude qui sait si bien aller à la raison et à l'âme, patiente, résignée, modeste et toujours confiante. C'est l'irrésistible force dans l'épiscopat.

» Celui qui trace ces lignes a eu l'honneur d'avoir quelques relations avec M. l'abbé Bellot des Minières, absolument en dehors de la politique; il a pu apprécier en lui le prêtre et l'homme.

» L'Académie des sciences, des arts et belles-lettres de Bordeaux, compte le nouvel évêque au nombre de ses membres les plus érudits.

» C'est une perte pour le diocèse et pour les pauvres.

» M. l'abbé Bellot des Minières pratique la bienfaisance avec largesse. Il oublie volontiers les bonnes œuvres de la veille pour les redoubler le lendemain.

» Les exemples de l'éminent cardinal l'ont rendu prodigue pour le bien...

» Tous nos vœux accompagneront M. l'abbé Bellot des Minières dans la haute dignité qui vient de lui être conférée par l'État et Rome. »

NANTES.

Le tribunal de police correctionnelle a rendu lundi son jugement dans les diverses affaires intentées contre des particuliers pour fait de résistance à l'occasion de l'expulsion des Capucins.

Le tribunal a acquitté toutes les personnes prévenues de faits qui se sont passés à l'intérieur du couvent, entre autres M. Pasquier qui avait dit au préfet: « Je croyais aller chez un honnête homme, mais j'éprouverais bien du dégoût s'il me fallait désormais remettre les pieds chez vous. »

Les considérants du jugement déclarent que le domicile est inviolable et que la viola-

tion du domicile peut être repoussée par la force. M. Cornéliier a toutefois été condamné à 5 francs d'amende pour avoir parcouru les rues avec une canne à épée. Deux autres prévenus ont été condamnés à 4 franc et à 16 francs d'amende pour cris séditieux poussés sur la voie publique.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1880.

(Suite et fin.)

DÉCÈS.

Le 2. — Marie-Rosalie-Pauline Gallé, rentière, 77 ans, veuve René Tremblier, rue de la Petite-Douve.

Le 3. — Pierre Gauthier, journalier, 85 ans, rue Saint-Michel; — Joséphine Chistel, sans profession, 54 ans, épouse Edouard Chenon, rue de la Visitation; — Marguerite-Marie Gasnier, 2 ans, place de la Bilange; — Adèle Pichon, rentière, 68 ans, veuve Pierre Lécluse, rue Nationale.

Le 4. — Virginie Esnault, couturière, 45 ans, veuve Victor Girard, rue de l'Echelle; — Marie Jovanneau, 4 mois, au Petit-Poy.

Le 5. — Marie-Marguerite Tesnier, couturière, 57 ans, épouse Alexis Tézé, rue de Poitiers.

Le 6. — Marie Foyer, journalière, 60 ans, veuve René Cholet, à l'Hospice.

Le 9. — Marie-Célestine Genevrais, sans profession, 18 ans, épouse Abel Sprecher, rue de l'Abreuvoir; — Pierre Arpajon, charpentier, 30 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Louise Ronce, journalière, 63 ans, épouse Régis Bouchard, rue Fardeau.

Le 11. — Aurélie Durville, fleuriste, 18 ans, rue Saint-Jean; — Sophie Michel, chapelière, 32 ans, épouse Armand Cibron, rue de Fenet; — Jean-Marie Méril, menuisier, 20 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Adolphe Cibron, 2 mois, rue de Fenet; — Madeleine Haumasson, 4 mois, rue Duplessis-Mornay.

Le 13. — Frédéric Voland, serrurier, 60 ans, rue de Fenet; — Henri Breton, 4 jour, rue de Fenet.

Le 14. — Anne Benaïston, journalière, 82 ans, veuve André Ratouis, à l'Hospice.

Le 15. — Marguerite Léger, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Louise Drouineau, journalière, 67 ans, veuve Michel Joulain, à l'Hospice.

Le 16. — Alexandre Letivant, marchand, 56 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Urbain Gerbé, rentier, 83 ans, route de Tours; — Armand-Pierre Gondouin, propriétaire, 58 ans, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 21. — Frédéric Mureau, 3 ans, petite rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Hélène Bodet, journalière, 47 ans, épouse Pierre Breton, à l'Hospice.

Le 24. — Julie Richard, sans profession, 36 ans, épouse François Huichard, rue de l'Hermitage.

Le 25. — Marie Lafuye, sans profession, 63 ans, épouse Mathurin Cathelineau, rue de Bordeaux.

Le 26. — Pierre Guillon, ancien palefrenier, 79 ans, à l'Hospice.

Le 28. — René Choïnet, ancien charpentier, 76 ans, place Saint-Michel.

Le 29. — Louise Château, blanchisseuse, 82 ans, à l'Hospice.

BOURSE DE PARIS

DU 8 DÉCEMBRE 1880.

Rente 3 0/0.	85 60
Rente 3 0/0 amortissable.	87 15
Rente 4 1/2.	114 15
Rente 5 0/0.	118 85

LA CHINE ET LE JAPON

A SAUMUR,

55, rue d'Orléans, Salle des Ventes.

Jusqu'au 15 décembre seulement.

M. ARMAND LOGÉ, dépositaire d'une maison de Yokohama, aux approches du Jour de l'An, vient d'arriver à Saumur avec la plus belle collection d'objets de Chine et du Japon, tels que :

Carrés brodés sur soie, pour écrans ou dessus de table, choix considérable, depuis 40 fr.;

Vases de Chine et du Japon de toutes grandeurs; bronzes vieux et modernes;

Boîtes à ouvrage en laque fin;

Tables à thé dites *Mère-Gigogne*, 4 compartiments; lanternes chinoises et japonaises; corbeilles à pain rotinées et en laque fin; papiers crépons, à 40 et 45 centimes;

tasses rotinées à 20 centimes; ombrelles japonaises depuis 40 centimes;

Vases et plats cloisonnés sur cuivre et sur porcelaine; les plus beaux émaux du Japon; sabres anciens; couteaux; éventails; tasses de Chine et du Japon, de toutes grandeurs, en kioto, en porcelaine Owari Nangasaki, Banko idzu; coffrets en laque fin de toutes les dimensions; jardinières en porcelaine d'Arita et en bronze.

Le tout d'un bon marché incroyable.

M. LOGÉ se charge de l'exécution des commandes.

Entrée libre et avis aux amateurs et aux personnes qui ont des cadeaux à faire pour le Jour de l'An.

Il a été perdu, à Saumur, UN TITRE de 500 fr. de rente 5 0/0 au porteur.

Le rapporter au bureau du Journal.

Il y aura récompense.

Les Grands Magasins d'Optique, situés place de la Bilange, continuent leur vente quelques jours encore.

GRANDS MAGASINS

PALAIS

DES MARCHANDS

L'EXPOSITION SPÉCIALE

DES

JOUETS

LIVRES

ET OBJETS POUR

ÉTRENNES

est fixée à

Lundi prochain 13 décembre

NOTA. — Le catalogue illustré actuellement sous presse va être envoyé à toute notre clientèle.

RAKOCZY DE BUDE

(Eau purgative Hongrie.)

Reconnue par l'Académie de médecine, M. le Docteur Gubler et d'autres autorités de médecine à Paris, comme la plus riche en sels minéraux de toutes les eaux connues jusqu'à ce jour. Distingué par six médailles. Usage efficace contre la constipation et les maladies qui en dérivent et sans aucun inconvénient ultérieur, même après un emploi prolongé. Purgative et laxative.

Dépôt en gros : M. L. Besson, pharmacien, 5, place de la Bilange, à Saumur.

AVIS : Faites attention à l'Étiquette bleue.

La Direction de la Source de Rakoczy à Bude à Budapest.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital

Samaritain des femmes et des enfants à Londres. rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la patate, l'arrow-root et autres farineuses, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalésière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :
Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant

pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalésière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dédé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalésière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalésière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et déve-

lopper singulièrement l'appétit, faciliter une dé-puration prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » Dédé, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez

COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. LE BLAYE et de M. LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de M. LE BLAYE et par le ministère de M. LE BLAYE et M. LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 7.000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M. BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

OU A LOUER

BELLE MAISON

A Chouzé-sur-Loire,

Comprenant rez-de-chaussée, premier étage et vastes greniers, servitudes, cour, jardin et terrasse sur la Loire;

Le tout hors d'eau.

S'adresser au bureau du journal.

POMPERIE ET PLOMBERIE.

Appareils pour garde robes

Ancienne maison CHAUVIN

LÉON CHADAIGNE

SUCCESSEUR

30, rue de la Fidélité, 30, Saumur.

OCCASION UNIQUE.

A VENDRE

UN PIANO DROIT

Caisse palissandre, presque neuf, à un prix exceptionnel.

S'adresser au bureau du journal.

JOLI PETIT CHEVAL

A VENDRE

S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs CUVES EN BOIS.

S'adresser à la maison ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent. (723)

AVIS

A LA CLASSE OUVRIÈRE.

M. LANGLOIS, caissier de l'étude de M. Méhouas, notaire, demeurant à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 8, informe les personnes qui voudront bien s'adresser à lui, qu'à partir du 4 janvier 1881, il donnera gratuitement et exclusivement à la classe ouvrière de cette ville, deux fois par semaine, les mardi et vendredi, de sept heures à neuf heures du soir, en son domicile, des renseignements et conseils sur tous arrangements et règlements de famille, affaires de droit civil, établissement et vérification de comptes, etc.

Un nouvel avis, donné en temps opportun, fera connaître le changement d'heures pendant les longs jours. Saumur, le 8 décembre 1880.

Pour avis, N. LANGLOIS. (779)

M. AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination.

— Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

REUMES — TOUX — BRONCHITES
ASTHME — CATARRHES

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50

de Goudron de Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étranges noms de tantes, affectant de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50
Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr.

Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étranges noms de tantes, affectant de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

de la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

de la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.

de la véritable Capsule de Goudron Guyot, exigez la signature ci-jointe en 3 couleurs.



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie. 61 millions.

Vie : 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS
Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque : QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.
La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse à PARIS :

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.
Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change, correspondant de la Société, 10, place du Ralliement, à Angers, se charge de faire, sans frais, les opérations ci-dessus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le